

60660 - MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

Téléphone : 03.44.27.10.02

Vote du compte administratif 2024 - annule et remplace la précédente délibération 03-2025 pour erreur matérielle (erreur de chiffre dans le comptage des présents)

Date de convocation :

25.03.2025

Date d'affichage

25.03.2025

N°03-2025

Membres élus : 15

Présents : 10

Abstention : 0

Pour : 13 – Contre : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à dix-neuf heures neuf minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Présents : Madame VARLET Nathalie, Monsieur DEGLAVE Laurent, Madame FASSI Sandrine, Madame FILIPIDIS Marine, Madame LEROY Marie-Anne, Monsieur NODO Patrick, Madame LETURQUE Maud, Madame LEGOVIC Sandrine, Madame VIVIER Maryline, Madame DUROYAUME Manuella, Monsieur GOUSSET Sébastien

Absents excusés

Monsieur JEAN Mikaël donne pouvoir à Madame FASSI Sandrine,
Monsieur MANESSE Éric donne pouvoir à Monsieur DEGLAVE Laurent
Monsieur TRIN Christian donne pouvoir à Madame VARLET Nathalie
Monsieur Kévin CLEROY donne pouvoir à Madame DUROYAUME Manuella

Formant la majorité des membres en exercice,

Madame Sandrine FASSI est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121- 14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire-adjoint pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l’adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame Nathalie VARLET, Maire, s’est retirée pour laisser la présidence à Madame LETURQUE MAUD, doyenne d’âge, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2024 dressé par l’ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l’exercice 2024 dressé par le comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

Approuve le compte administratif 2024 lequel peut se résumer de la manière suivante :

Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

07000 - SAINT-VAAST-LES-MELLO

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-204 271,33		237 027,18		32 755,85
Fonctionnement	632 745,58	170 711,34	238 869,08		700 903,32
TOTAL I	428 474,25	170 711,34	475 896,26		733 659,17
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	428 474,25	170 711,34	475 896,26		733 659,17

Commune de SAINT VAAST LES MELLO - COMMU SAINT VAAST LES MELLO - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
	Section d'investissement	A	873 500,34	G	1 112 369,42
		B	140 231,62	H	377 258,80
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	462 034,24
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	204 271,33	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D		= G + H + I + J	
				1 218 003,29	
				1 951 662,46	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	77 201,83	L	60 319,10
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F		= K + L	
				77 201,83	
				60 319,10	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E		= G + I + K	
		873 500,34		1 574 403,66	
	Section d'investissement	= B + D + F		= H + J + L	
		421 704,78		437 577,90	
TOTAL CUMULE		= A + B + C + D + E + F		= G + H + I + J + K + L	
		1 295 205,12		2 011 981,56	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Commune de SAINT VAAST LES MELLO - COMMU SAINT VAAST LES MELLO - CA - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES					I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS					C1
RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	1 013 731,96	1 489 628,22	257 762,91	A1	733 659,17
Investissement	140 231,62	377 258,80	-204 271,33	A2	32 755,65
Dont 1068		170 711,34			
Fonctionnement	873 500,34	1 112 369,42	462 034,24	A3	700 903,32
RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	77 201,83	III + IV	60 319,10	B1 -16 882,73
Investissement	I	77 201,83	III	60 319,10	B2 -16 882,73
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00
RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)					
TOTAL	A1 + B1				716 776,44
Investissement	A2 + B2				15 873,12
Fonctionnement	A3 + B3				700 903,32

Pour extrait certifié conforme au registre

Le 03.04.2025,
 Le Maire
 Nathalie VARLET

